

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
VAYAKHEL-PEKOUDE

PARCHAT PARA

SAMEDI 17 MARS 2012

23 ADAR 5772

45^e année

24

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

La liberté nous appelle !

Que reste-t-il à espérer quand on vient de vivre une libération prodigieuse ? Il y a là comme un sentiment étrange. Pourim est passé et, spirituellement, nous avons, collectivement et individuellement, atteint des sommets. C'est avec une sensation de victoire essentielle que nous nous sommes éloignés de la fête. L'ennui est que, après une telle élévation, il est difficile d'échapper à une inquiétude confuse. Si nous avons déjà tout conquis, repoussé toutes les limites, brisé toutes les barrières, que pouvons-nous encore attendre ? Quel nouvel objectif pouvons-nous fixer ? Et s'il n'y en a pas, quel sens peut bien encore avoir une vie sans volonté de progrès, seulement satisfaite de ses acquis ? En une phrase qui a marqué les siècles, nos Sages ont répondu à cette interrogation : «On rapproche une libération d'une autre», enseignent-ils, «de la libération de Pourim à la libération de Pessa'h.»

Et voici que s'ouvre ainsi une perspective nouvelle. Pourim a été un temps merveilleux. Nous en emportons avec nous une puissance inégalée. Mais la route continue. Elle est belle, large et ouverte. Elle conduit à la fête de Pessa'h et à la fin

d'exil que celle-ci incarne. De fait, bien que Pourim soit un anniversaire de délivrance, après sa conclusion, dit le Talmud, «nous sommes encore les serviteurs d'Assuérus.» Nous continuons d'être soumis au bon vouloir d'un monarque capricieux ; la situation d'exil n'a pas cessé. Pessa'h va incarner un autre élan, celui de l'acquisition d'une liberté réelle et absolue, que plus rien, jamais, ne viendra contrarier. C'est à elle qu'il faut maintenant se préparer. Car, comme pour toute chose précieuse, il faut la mériter. Il faut se mettre en position de la recevoir. C'est uniquement ainsi qu'on peut en ressentir toute la valeur et la vivre avec toute l'intensité requise.

C'est ainsi : la liberté, cela s'apprend. C'est donc le projet des semaines à venir. Apprendre à être libre... Quelle ambition ! Comme toujours, le texte de la Torah vient ici à notre aide. «Il n'est d'homme libre», disent nos Sages, «que celui qui se consacre à la Torah.» Loin des contraintes du monde, loin des entraves posées par les conventions, le lien avec la Torah est l'arme éternelle de notre libération – celle, majeure, du temps messianique.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vayakhel

La princesse et la servante

Parmi tous les candidats, deux maîtres artisans avaient été sélectionnés pour diriger la tâche gigantesque de la construction du Tabernacle.

Moché dit aux Enfants d'Israël : «Voyez, D.ieu a désigné par leurs noms, Betsalel fils d'Ouri, fils de 'Hour, de la tribu de Yehouda... et Aholiav fils d'A'hissama'h, de la tribu de Dan. Il les a imprégnés de la sagesse du cœur pour accomplir tout le travail d'artisan, d'artiste et de brodeur [...] pour accomplir toute la tâche pour l'exécution du Sanctuaire.» (Chemot 35 : 30-35)

Construire le Tabernacle, la résidence terrestre de D.ieu, devait être un privilège très recherché. L'on peut aisément imaginer que ceux qui furent élus pour l'accomplir étaient des individus qui devaient posséder, outre leurs talents spécifiques, un mérite considérable.

Qu'avaient de particulier Betsalel et Aholiav pour avoir eu le privilège d'être sélectionnés ? Et puisque le travail était si important, pourquoi D.ieu choisit-Il de préférence à une responsabilité unique, un partage entre deux individus, situation qui pourrait susciter des divergences et des difficultés ?

Rachi, le commentateur magistral de la Bible, apporte un éclairage à cette problématique. Intrigué par le fait que la Torah inclut le grand-père de Betsalel dans le rappel de sa lignée (d'ordinaire la Torah se contente de mentionner le père de l'individu, comme elle le fait en ce qui concerne Aholiav), Rachi remarque que «'Hour était le fils de Myriam». Il s'agit donc ici d'observer, dans la lignée de Betsalel, la mention de son illustre grand-père.

Mais pourquoi Rachi considère-t-il que la grandeur de 'Hour

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT VAYAKHEL-PEKOUDE

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 18h 39 • Sortie 19h 46

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.50	Marseille	18.27	Nice	18.19
Grenoble	18.25	Montpellier	18.30	Strasbourg	18.17
Lille	18.35	Nancy	18.23	Toulouse	18.42
Lyon	18.28	Nantes	18.54		

à partir du dimanche 11 mars 2012

Heure limite du Chema : 10h06 Pose des Téléphones : 6h10
Molad : jeudi 22 mars à 21h 33 minutes et 2 'Halakim
Roch 'Hodech Nissan : samedi 24 mars 2012



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV



Une vidéo du
Rabbi de Loubavitch

venait du fait qu'il était le fils de Myriam ? 'Hour avait lui-même des mérites personnels sur lesquels s'appuyer !

Le texte donne deux références sur le fait que 'Hour ait été distingué parmi tout Israël. Dans un cas, il s'était tenu aux côtés de Moché (lorsque les Hébreux étaient en guerre contre les Amalécites, Moché Aharon et 'Hour étaient montés sur la montagne et Aharon et 'Hour avaient tenu les mains de Moché pendant qu'il priait pour une victoire miraculeuse). Dans l'autre cas, il avait épaulé Aharon (Chemot 24 : 14).

Plus encore, la dévotion à D.ieu de 'Hour dépassait même celle de son oncle Aharon. Quand les Juifs avaient cherché à construire le Veau d'Or, 'Hour avait tenté de les en empêcher et avait été tué alors qu'Aharon avait réagi plus timidement et, bien qu'animé de bonnes intentions, avait même participé à sa fabrication.

Pourquoi donc ne pas attribuer le choix de Betsalel, pour surveiller la construction du Tabernacle, au fait qu'il était le petit-fils de 'Hour qui avait vécu et était mort en sanctifiant le Nom de D.ieu ? Pourquoi mentionner également le fait qu'il était l'arrière-petit-fils de Miryam ?

Une opportunité égale

Evoquons un instant le partenaire de Betsalel, Aholiav.

Alors que le verset développe largement la lignée de Betsalel, l'évocation de celle d'Aholiav est réduite au minimum. Parce qu'en réalité, il n'y a que peu de choses à dire sur ses racines familiales. «Aholiav appartenait à la tribu de Dan, la plus modeste des tribus, constituée tout entière de fils de servantes [la mère de Dan était Bilha]».

Mais si Aholiav venait d'une extraction modeste, pourquoi fut-il choisi pour être le partenaire de Betsalel dont l'arbre généalogique ne pouvait être comparable ?

Tout l'intérêt est ici : «L'Omniprésent le mit au niveau de Betsalel, issu de la plus importante des tribus, en ce qui concerne le travail du Tabernacle, pour accomplir ce

qui est dit : «et le noble n'est pas reconnu comme surpassant le pauvre».

Dans cette approche empreinte de sensibilité, D.ieu créa un précédent pour donner des chances égales. Son message était clair : «Ma maison sera construite par les représentants de tous Mes enfants sans distinction. Le privilégiés et les non privilégiés, les sophistiqués et les simples, les illustres et les obscurs, les riches et les pauvres, tous sont les bienvenus pour prendre place dans cette campagne de construction.»

Les rois de chair et de sang montrent du favoritisme. Il n'en pas va de même pour le Roi de tous les rois.

La servante et la princesse

Pour souligner la qualité unique du partenariat entre Betsalel et Aholiav, Rachi mentionne la mère de 'Hour, Miryam, la matriarche de la lignée royale de David et de dirigeants du Peuple Juif.

Le tableau est désormais achevé. Le descendant d'une princesse se lie avec le descendant d'une servante.

Attribuer la grandeur de Betsalel au fait qu'il était le petit-fils de 'Hour ne fait que souligner la grandeur de son ancêtre. Mentionner qu'il était l'arrière-petit-fils de Myriam met en valeur une lignée constituée de prêtres et de dirigeants.

Plutôt que simplement promouvoir une égalité théorique, D.ieu prend cette opportunité pour faire une déclaration importante. En tant que notre Créateur, Il nous considère comme issus d'une lignée exemplaire. En tant que Ses enfants, nous venons tous d'une souche extraordinaire. Un homme d'affaires important et ami de longue date de 'Habad organisa, dans sa synagogue, un office pour débutants. Il rapporta fièrement son initiative au Rabbi. Mais quand il dit au Rabbi qu'il avait organisé un office pour 130 Juifs «sans racines juives», celui-ci répondit vivement : «Quoi ? Pas de racines juives? Retournez leur dire qu'ils ont des racines. Ce sont les Enfants d'Avraham, Its'hak, Yaakov, Sarah, Rivkah, Ra'hel et Léah.»

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 11 mars – 17 Adar

Mitsva positive n° 207 : Il s'agit du commandement nous incombant d'aimer les étrangers.

Mitsva négative n° 302 : Il nous est interdit de nous haïr les uns les autres.

Mitsva positive n° 205 : Il s'agit du commandement nous incombant de réprimander son prochain qui commet une faute ou qui se prépare à le faire.

Mitsva négative n° 303 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous humilier les uns les autres.

• Lundi 12 mars – 18 Adar

Mitsva négative n° 256 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous montrer dur envers les veuves et les orphelins.

Mitsva négative n° 301 : C'est l'interdiction qui a été faite de colporter le mal.

Mitsva négative n° 304 : Il nous est interdit de nous venger les uns des autres.

Mitsva négative n° 305 : Il nous est interdit de garder rancune.

• Mardi 13 mars – 19 Adar

Mitsva positive n° 11 : Il s'agit du commandement d'étudier la Torah et de l'enseigner.

• Mercredi 14 mars – 20 Adar

Mitsva positive n° 209 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de respecter les Maîtres et de nous lever devant eux afin de leur rendre hommage.

• Jeudi 15 mars – 21 Adar

Mitsva négative n° 10 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous intéresser à l'idolâtrie et d'étudier ses pratiques.

Mitsva négative n° 47 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser libre cours à nos pensées au point d'admettre des opinions contraires à celles enseignées par la Torah.

Mitsva négative n° 60 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de blasphémer le Grand Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 6 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de servir les idoles.

Mitsva négative n° 5 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous prosterner devant une idole.

Mitsva négative n° 2 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles pour les servir.

Mitsva négative n° 3 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de fabriquer des idoles destinées à être servies, même pour d'autres personnes et même si celui qui nous l'a demandé est un non-juif.

Mitsva négative n° 4 : C'est l'interdiction de fabriquer des formes humaines en métal, pierre, bois et autres matières similaires, même si ce n'est pas dans le but de les adorer.

Mitsva négative n° 15 : C'est l'interdiction d'entraîner (collectivement) d'autres personnes à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva positive n° 186 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'exterminer tous les hommes d'une ville passée à l'idolâtrie et de brûler la ville avec tout ce qui s'y trouve.

Mitsva négative n° 23 : C'est l'interdiction de reconstruire une ville mise au ban.

Mitsva négative n° 24 : C'est l'interdiction de profiter de tout objet d'une ville mise au ban.

• Vendredi 16 mars – 22 Adar

Mitsva négative n° 16 : Il nous est interdit de séduire, c'est-à-dire d'inciter un Juif à pratiquer l'idolâtrie.

Mitsva négative n° 17 : Il est interdit à la personne induite en erreur d'aimer le séducteur et de consentir à ses paroles, même s'il n'a pas agi en conséquence.

Mitsva négative n° 18 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne séduite de faiblir dans son aversion envers le séducteur.

Mitsva négative n° 19 : C'est l'interdiction pour la personne égarée d'assister le séducteur s'il se trouve dans une situation périlleuse.

Mitsva négative n° 20 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de plaider en faveur du séducteur, même s'il

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52
Vous pouvez également commander le Séfer Hamitsvot sur www.editions-loubavitch.fr

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440

ממשה ועד משה לא קם כמשה

SIYOUM HARAMBAM

Conclusion du 30^{ème} cycle de l'étude du Michné Torah du Rambam (Maïmonide) instaurée à la demande du Rabbi de Loubavitch

Mardi 13 mars 2012 à 20h30
au Cirque d'Hiver
110 rue Amelot - 75011 Paris

Entrée libre

Cette sidra est offerte

à la mémoire de

Esther Zakine

bat Yehochoua

décédée le 20 Adar 5770

Puisse son souvenir être une

source de bénédictions

La Mezouza

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Quand Elsie emménagea dans son nouvel appartement, elle enleva la Mezouza de la porte d'entrée. Elle l'emballa dans un petit sac plastique et le fourra dans sa boîte à couture. Puis elle se mit à nettoyer sa nouvelle cuisine.

Shel son mari apprécia l'initiative. Il avait eu une dure journée et attendait avec impatience sa tasse de thé : «Enfin tu l'as fait ! Très bien !» approuva-t-il tout en remuant le sucre dans la tasse et en tournant les pages du journal du soir.

- J'avais dit que je le ferai ! remarqua-t-elle.

- Mais que va dire ta mère ?

- C'est ma maison, elle ne dira rien !

Elsie avait raison. Quand Madame Klein rendit visite à sa fille dans son nouvel appartement, elle avait les bras chargés de jouets pour sa petite-fille de quatre ans. Elle remarqua immédiatement la place toute en longueur laissée vide sur le linteau de la porte. Elle se pinça les lèvres pour ne rien dire qui puisse choquer sa fille et son genre.

Deux ans plus tôt, Elsie et son mari avaient adhéré au Parti. Madame Klein s'était alors aussi pincé les lèvres ; elle savait ce que cela signifierait pour sa fille : plus de bougies de Chabbat et de Hanouccah, plus de Matsot à Pessa'h, plus de livres de prières en hébreu dans la maison... Madame Klein avait élevé sa fille dans une atmosphère pratiquante mais tout ce qu'elle avait voulu lui transmettre serait perdu pour la génération suivante.

Elsie avait remarqué la peine sur le visage de sa mère et elle avait déclaré : «Nous sommes contre la religion ! C'est l'opium du peuple ! Nous sommes athées et nous ne croyons ni dans les mythes ni dans les miracles. Tu dois comprendre cela toi aussi !»

Bien sûr, Madame Klein avait compris. Elle se tenait au courant de l'actualité puisqu'elle lisait religieusement chaque jour *Der Tog* ainsi que le *English Star*.

- Tes camarades du Parti ont aussi renoncé à leur religion ? demanda-t-elle en yiddish.

- Bien sûr ! Aucun d'entre eux ne va à l'église !

- Mais vous avez une fête le 25 décembre, j'ai vu la notice accrochée sur ton réfrigérateur !

- Ah mais cela, c'est une fête nationale, ce n'est plus une fête religieuse !

Madame Klein ne voyait pas la logique de cet argument mais, bien qu'elle fût profondément blessée, elle garda le silence. Elle avait vécu la faim et la guerre, la perte de sa famille et de ses amis, l'épidémie de typhus

en Roumanie mais elle ne s'était jamais plainte, comme toutes les mamans juives.

- Écoute Maman, je sais que tu ne comprends pas les principes du Parti. Mais ce que nous souhaitons, c'est l'égalité, quelle que soit la race, la couleur ou la nationalité. La justice pour tous. Un jour, nous aurons un très beau monde, sans frontières, sans racisme. La religion et le nationalisme séparent les gens.

- Les Hindous feront partie de ce nouveau monde ?

- Bien sûr ! Pourquoi eux ?

- Mais que feront-ils de tous leurs temples ? (Madame Klein avait risqué une plaisanterie mais Elsie ne l'avait pas comprise).

- Maman ! Tu es vraiment trop démodée...

- Oui, je sais mais je t'aime, j'aime notre Myriam et jamais je ne te dirai comment agir. Dans notre Torah, la chose la plus importante, c'est le *Chalom Bayit*, la paix dans les foyers. Quant à la justice, c'est aussi dans le programme de notre Torah, tu l'avais appris à l'école juive...

Elsie hochait la tête avec impatience, sa mère ne comprenait rien...

- Au moins, ils viennent chez moi pour Chabbat et les fêtes et ils me laissent garder la petite quand ils ont leurs réunions du parti, même s'ils me supplient de ne pas lui raconter «mes histoires ridicules»... se consolait madame Klein. Et je continuerai de lui raconter la sortie d'Égypte et la mer qui s'est ouverte devant les Enfants d'Israël...

Les années passèrent et madame Klein succomba à la maladie. Elsie était restée à son chevet à l'hôpital et, par respect pour les autres membres de sa famille, avait observé les lois du deuil pendant les sept jours.

Le lendemain des Chiva, Elsie s'était rendue au magasin de Judaïca et avait acheté une belle Mezouza dans un étui élégant fabriqué en Israël. Elle avait cloué la Mezouza en haut et en bas selon les instructions, avec la lettre *Chine* dorée à l'extérieur du parchemin. Elsie était contente de son œuvre.

- Mais qu'est-ce qui t'a pris ? demanda Shel, étonné.

- J'ai cloué une Mezouza. A l'intérieur le texte hébraïque est écrit sur du parchemin, c'est le *Chema* qui rappelle que Dieu est Un.

- Mais pourquoi ?

- C'est pourtant simple, déclara tranquillement Elsie d'un ton ferme : quand l'âme de Maman viendra nous rendre visite depuis le Ciel pour nous bénir, il y aura une Mezouza à la porte et elle se sentira chez elle...

Aviva Ravel – www.chabad.org
traduite par Feiga Lubecki

connaît un argument en sa faveur.
Mitsva négative n° 21 : C'est l'interdiction qui a été faite à la personne égarée de taire toute charge à retenir contre le séducteur qu'elle connaît et qui pourrait contribuer à le punir.

Mitsva négative n° 26 : C'est l'interdiction de prophétiser au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 28 : C'est l'interdiction d'écouter la prophétie d'un prophète parlant au nom d'une idole.

Mitsva négative n° 27 : C'est l'interdiction selon laquelle il nous est défendu de faire une fausse prophétie

Mitsva négative n° 29 : Il nous est interdit d'avoir pitié du faux prophète, ni d'hésiter à le mettre à mort s'il prophétise au Nom de l'Eternel.

Mitsva négative n° 14 : C'est l'interdiction de prêter serment en invoquant le nom d'une idole même dans nos relations avec des idolâtres.

Mitsva négative n° 8 : C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques des détenteurs de l'esprit d'Ov (par lequel on évoquait les morts).

Mitsva négative n° 9 : C'est l'interdiction de nous livrer aux pratiques du Yide'oni.

Mitsva négative n° 7 : C'est l'interdiction de livrer une partie de nos enfants à l'idole connue comme à l'époque du don de la Torah sous le nom de Molo'h.

• Samedi 17 mars – 23 Adar

Mitsva négative n° 11 : Il nous est interdit de fabriquer une stèle auprès de laquelle on se rassemble pour l'honorer, même si on l'érige dans le but de servir l'Eternel.

Mitsva négative n° 12 : Il nous est interdit de faire des pierres taillées pour nous y prosterner même si cette prosternation est destinée à l'Eternel.

Mitsva négative n° 13 : Il nous est interdit de planter des arbres dans le Temple ou vers l'Autel pour le décorer ou l'embellir.

Mitsva positive n° 185 : Il s'agit du commandement de détruire tout culte et temple païen.

Mitsva négative n° 25 : Il nous est interdit d'augmenter notre fortune avec quelque objet en rapport avec le culte païen.

Mitsva négative n° 22 : Il nous est interdit de tirer profit des ornements dont sont parées les idoles.

Mitsva négative n° 48 : Il nous est interdit de conclure une alliance avec les hérétiques et de les laisser pratiquer tranquillement leur hérésie. Il s'agit des sept peuples.

Mitsva négative n° 50 : Il nous est interdit d'accorder grâce aux idolâtres et de louer toute chose qui leur soit propre.

Mitsva négative n° 51 : Il nous est interdit de permettre à des idolâtres de venir habiter dans notre pays pour que nous ne soyons pas habités par leur hérésie.

Mitsva négative n° 30 : Il nous est interdit d'imiter les coutumes des incroyants et de nous comporter selon leurs habitudes, même pour l'habillement et les réunions sociales.

Mitsva négative n° 33 : Il nous est interdit de nous livrer à la divination.

Mitsva négative n° 31 : Il nous est interdit de pratiquer des enchantements.

Mitsva négative n° 32 : Il nous est interdit d'adapter notre comportement aux périodes fixes en fonction des astres en disant par exemple, "aujourd'hui, c'est un jour propice à tel acte et nous l'accomplirons".

ETINCELLES DE MACHIA'H

L'amour du prochain : une atmosphère nouvelle

«Tu aimeras ton prochain comme toi-même» (Lev. 19 : 18). C'est là un commandement qui incombe, depuis toujours, au peuple juif. Les Pirkei Avot nous l'enseignent également sous cette forme : «Sois des disciples d'Aharon : aime la paix, poursuis la paix, aime les créatures et approche-les de la Torah».

Cette idée est particulièrement essentielle en notre temps alors qu'approche la Délivrance qui nous fera sortir de cet exil, conséquence d'une haine fratricide. Il nous appartient aujourd'hui de passer à l'étape suivante, de sentir, dès à présent, l'atmosphère nouvelle d'amour du prochain qui apparaîtra avec la venue de Machia'h. En la vivant maintenant, alors que nous sommes encore en exil, nous hâterons l'avènement du nouveau temps.

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch Chabbat Parachat Matot Massei 5751) H.N.

ALERTE AUX POINTS
stage de récupération de points

Récupérez immédiatement
vos points sur votre permis de conduire

Stages agréés par les préfectures

Contactez-nous
au 01 45 67 83 85

Retrouvez tous les stages Paris et IDF

INSCRIPTION EN LIGNE
www.alerteauxpoints.fr

Présentation rapide aux permis
en cas de perte totale de vos points

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que Chabbat «Para» ?

La Parachat Para (Nombres 19 : 1 à 22) évoque la nécessité de se purifier du contact avec un mort avant de pouvoir procéder au sacrifice de Pessa'h. Selon certains décisionnaires, cette lecture le Chabbat précédant le Chabbat Ha'hodèch est une obligation de la Torah.

Le sacrifice de la «vache rousse» (qui était ensuite brûlée et dont les cendres, mélangées à de l'eau lustrale, servaient à purifier) était très particulier puisqu'il était effectué en dehors du Temple et que celui qui aspergeait ces eaux sur l'homme impur devenait lui-même impur jusqu'au soir. C'est l'exemple de la loi incompréhensible pour l'intellect humain. D'ailleurs, comme le précise le Rambam (Hil'hot Mikvaot), toutes les lois de pureté et d'impureté sont incompréhensibles. Selon le Midrach, le sacrifice de la vache rousse vient réparer la faute du veau d'or. Selon la 'Hassidout, celui qui a fauté doit «brûler» les pensées, paroles et actions «étrangères» et ne garder que la volonté de penser, parler et agir pour le bien.

«Neuf vaches rousses ont été sacrifiées jusqu'à la destruction du Second Temple. La première le fut par Moché Rabbénou (Moïse notre maître), la seconde par Ezra ; la dixième le sera par le Machia'h, qu'il se dévoile rapidement, amen, qu'il en soit ainsi !» (Rambam – Hil'hot Para Adouma).

F. L. (d'après Hil'hot Ha'hag Be'hag)

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2012 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris
• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **mardi 3 avril 2012**. Passé ce délai, ce formulaire peut être **apporté** au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **jeudi 5 avril 2012 à 19 heures**.

• Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **jeudi 5 avril 2012 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.
N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

SPORTES Funéraire

organise les inhumations le jour du décès dans de nombreux cas



même le dimanche



Tél. 24/24h :

01 45 21 42 89 ou 06 22 67 96 92

Rapatriements en Israël - Enterrements en France

Pierres tombales, testaments-obsèques, terrains,

Organisation des veillées, toilettes rituelles...

305, rue de Charenton – 75012 PARIS

y.sportes@orange.fr

VALORINVEST

Gestion Privée

Propulsez votre épargne jusqu'à 7% net/an

- Rendement jusqu'à 7% net/an sur 6 ans maximum
- Profitez de l'opportunité des taux élevés
- Protection du capital jusqu'à une baisse de - 50% de l'indice de référence

Eligible Assurance-vie et Compte titres

Tél : 01 83 94 14 44

122 Avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

www.valor-invest.com



JEWISH EVENEMENTS

Votre mariage de A à Z pour seulement

20.000€



S'occupe également de vos prestations sur mesure.

Traiteur au choix à thèmes (200 pers.)
+ Salle sur Paris et Banlieux (jusqu'à 350 pers.)
+ Photos et Vidéos avec montages et albums
+ Orchestre (Hassidique, Oriental, Varié)
+ Décorateur (Houpa, centre de table, coin photos etc.)

www.jewishevenements.com

Mr Saada 06 65 63 68 00



Planet Solaire
43 Chemin des Vignes
93000 BOBIGNY

RECRUTE COMMERCIAUX QUALIFIES PAC ET PS

Pour planning en province
Bonne rémunération

4/5 RDV confirmés
minimum assuré par jour

DAVID : 06.17.33.33.37

Achat Or

116, avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 09 53 34 61 52

NOUS ACHETONS VOTRE OR

à un prix imbattable!

Bijoux, Débris, Lingots, etc...

DÉPLACEMENT GRATUIT À DOMICILE : 06 59 89 26 99

NOUVEAU !
ACHAT DIAMANTS

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.